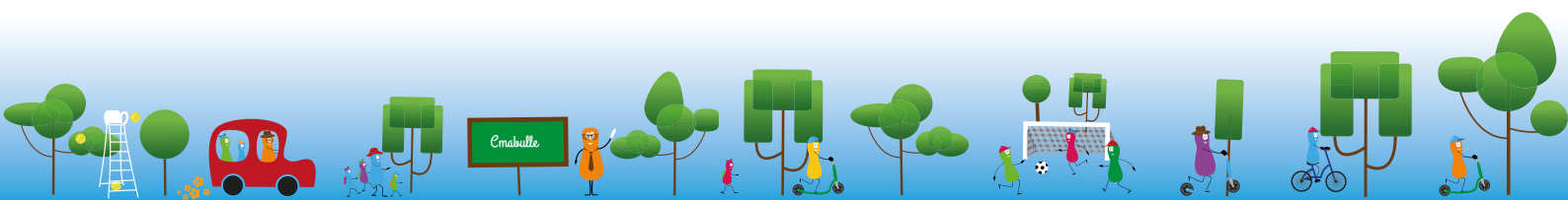
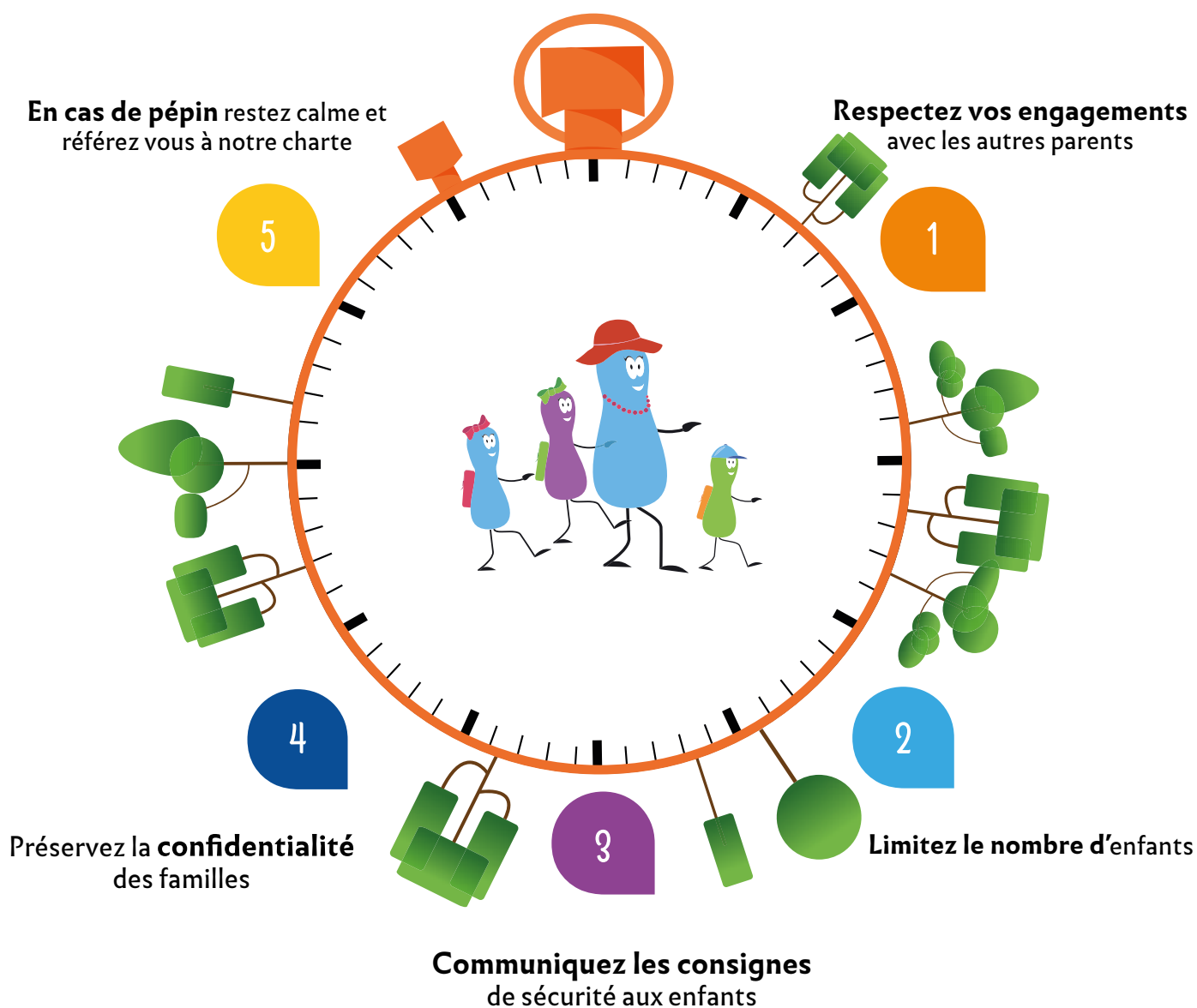


La bonne démarche pour un accompagnement zen!



Charte du parent accompagnateur

Vous trouverez ici quelques conseils pour des accompagnements en toute sérénité!

Organisez votre accompagnement:

Avant d'effectuer le trajet, choisissez un itinéraire adapté au mode de transport choisi.

Soyez à l'heure pour accompagner les enfants jusqu'à la structure de destination et assurez-vous de remettre les plus jeunes à un adulte (entraîneur, animateur...)

Veillez à la sécurité des enfants à tout moment:

Quel que soit le mode d'accompagnement choisi, vous êtes garant de la sécurité de l'ensemble des enfants. C'est pourquoi nous vous conseillons d'être attentifs:

À ce qu'il y ait suffisamment d'accompagnateurs pour le nombre d'enfants accompagnés.

À ce que les éléments de sécurité soient présents (casques pour les vélos, ceintures de sécurité...)

À ce que les consignes de sécurité soient communiquées aux enfants avant le trajet.

(ex: ne pas traverser un passage piéton sans y avoir été invité par l'accompagnateur)

Veillez à ne jamais laisser les enfants sans surveillance et à rester joignable à tout moment avant, pendant et après l'accompagnement.

En cas de problème:

Si jamais vous rencontriez des difficultés lors du trajet, nous vous suggérons de rester calme, de tenter d'expliquer la situation aux enfants et de contacter leurs parents.

En cas d'annulation:

Pour le bon déroulement des conduites, vous êtes tenu d'être effectivement disponible pour effectuer les trajets. En cas d'imprévu, avertissez les autres parents au plus tôt, afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions.

Confidentialité:

Le parent s'engage à ne pas diffuser à des tiers des informations concernant les familles des enfants accompagnés.

Vous êtes véhiculé ? Consultez la [Charte du parent conducteur](#)

Votre accompagnement sera réalisé à vélo ? Voici notre [Charte du parent cycliste](#)

